



SARL AUTO ECOLE JAMES
42 QUAI DES BONNS ENFANTS
88000 EPINAL

VENDÔME CEDEX, le 18/05/2026

VOS DÉCLARATIONS

Chiffre d'affaires au titre des formations préparatoires aux permis de conduire :
340 451 € HT - Exercice au 31/12/2025

GARANTIE SOUSCRITE

à concurrence de 30% de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxes de l'exercice précédent réalisé au titre des formations préparatoires aux permis de conduire à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis conduire ; des actions financées par les organismes collecteurs

Mutuelle Centrale de Réassurance, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, spécialisée en réassurance. Entreprise régie par le Code des assurances. Siret 775 364 383 00056. Prestation d'assurance exonerée de l'I.V.A. (art. 267-C du Code général des impôts). Numéro du I.V.A. intracommunautaire FR 84 775 364 383 00056. Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg - CS 70 110 - 75380 Paris cedex 08. tél. + 33 1 49 95 79 79 - fax + 33 1 49 16 43 21 - www.moncentralassurances.com

19/05/2026. 08:17

**ASSURANCE GARANTIE FINANCIÈRE
DES ÉCOLES DE CONDUITE
CERTIFICAT D'ADHÉSION
N° RDI00002060 / 0**

Date d'effet : 07/05/2026
Date de fin : 06/05/2027

GARANTIE SOUSCRITE (suite)

paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6332-1 du code du travail, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales mentionnées à l'article L. 6323-17-6 du code du travail, l'Etat, les régions, France Travail et/ou l'association mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES :

Exclusions générales de garantie s'ajoutant à celles prévues aux conditions générales

Sont exclus :

- les dommages de toute nature aux données sur tous supports informatiques* (y compris en cours de transmission et de traitement), ainsi que les atteintes à l'authenticité, l'intégrité ou la confidentialité de ces informations et/ou données ;
- ainsi que leurs conséquences immatérielles et financières.

Sont également exclus les dommages et responsabilités résultant directement ou indirectement, de maladies transmissibles** ou de la menace réelle ou supposée de maladies transmissibles**, ainsi que les conséquences de toute réponse et/ou action pour les prévenir ou y faire face, notamment gouvernementale, administrative ou sanitaire.

* Les supports informatiques sont définis comme l'ensemble des dispositifs capables de stocker, traiter ou transmettre des informations et/ou données tels que disque dur, clé USB, serveur informatique, CD/DVD, bande magnétique.

** La Maladie Transmissible étant définie comme toute maladie ou toute mutation ou variation de maladie présentant un risque de donner lieu à épidémie, pandémie ou épizootie, ou plus largement, qui peut être transmise directement ou indirectement d'un organisme à un autre par un agent vivant ou non, et par tous moyens.

SUITE DES DÉCLARATIONS

Vous déclarez :

- que vous exercez l'activité d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière en respectant toutes les règles de la profession, notamment disposer d'un agrément en cours de validité et ne pas faire l'objet d'une procédure de retrait ou de suspension d'agrément ;
- que le contrat de labellisation conclu entre l'État et l'école de conduite est en cours de validité ;
- que vous n'avez pas fait l'objet de sanctions pénales ou professionnelles liées à l'activité d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière ou à une activité professionnelle antérieure autre, au cours des 60 derniers mois ;
- qu'au cours des 60 derniers mois précédant la souscription, vous n'avez pas fait l'objet de mesures de sauvegarde, rétablissement professionnel, redressement ou liquidation judiciaire prévus dans les lois et règlements en vigueur ;
- qu'au cours des 36 derniers mois précédant la souscription, vous n'avez pas fait l'objet de la part d'un assureur, d'une résiliation suite à sinistre ou non paiement de cotisation ou d'une nullité de contrat au titre du risque garanti ;
- que les risques à assurer ne font pas l'objet d'une assurance auprès d'un autre assureur ;
- que vos déclarations sont, à votre connaissance, conformes à la vérité ;
- avoir reçu la fiche d'information prévue par le Code des assurances (Article L.112-2) ;

...



ASSURANCE GARANTIE FINANCIÈRE DES ÉCOLES DE CONDUITE

CERTIFICAT D'ADHÉSION
N° RDI00002060 / 0

Date d'effet : 07/05/2026
Date de fin : 06/05/2027

DISPOSITIONS CONCERNANT LA GARANTIE

Les garanties de votre adhésion s'exercent conformément au contrat collectif n° 9002000006/03, aux conditions générales M 902 du 01/03/2020 remises avec le présent certificat d'adhésion que vous reconnaissez avoir reçus et dont vous déclarez avoir pris connaissance et en accepter expressément l'ensemble des dispositions.

Le contrat collectif n° 9002000006/03 est géré et souscrit par la Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière auprès de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Vous déclarez également avoir pris connaissance des statuts de la Mutuelle et en accepter les dispositions.

Conformément aux dispositions des statuts de la Mutuelle, en cas d'appel complémentaire de cotisation pour un exercice, la cotisation maximale ne peut excéder 3 fois le montant de la cotisation normale.

Votre adhésion est établie sur la base de vos déclarations. Toute omission ou inexactitude entraînerait l'application des sanctions prévues par les articles L.113-8 (nullité de contrat) et L.113-9 (réduction des indemnités) du Code des assurances.

COTISATION FRAIS ET TAXES COMPRIS : 766,01 €

L'adhésion est souscrite pour une durée temporaire, expire le 06/05/2027 à 24 heures.

Toute adjonction ou suppression ou modification non paraphée par la mutuelle est considérée comme nulle pour l'application de la présente adhésion.

Fait en double exemplaire à VENDÔME CEDEX, le 18/05/2026 à 14:29

L'Adhérent

AUTO ECOLE JAMES
42 Quai des Bons Enfants
88000 EPINAL
Tél. 03 29 82 57 58
APE 804A - AGR E0208803410

SAGET JAMES

La Mutuelle

[Signature]



**ASSURANCE GARANTIE FINANCIÈRE
DES ÉCOLES DE CONDUITE
CERTIFICAT D'ADHÉSION
N° RDI00002060 / 0**

Date d'effet : 07/05/2026
Date de fin : 06/05/2027

SUITE DES DÉCLARATIONS (suite)

- être informé qu'en cas de désaccord entre vous et nous à l'occasion de la gestion du présent contrat ou des règlements des sinistres, vous devez faire valoir votre réclamation auprès du service concerné. Si cette démarche ne permet pas d'y mettre un terme, vous avez la possibilité de vous adresser au service Satisfaction Client :

- courriel : satisfactionclient@monceauassurances.com
- courrier : Monceau Assurances - Secrétariat général - Service satisfaction client
36/38, rue de Saint-Petersbourg - CS 70110
75380 Paris cedex 08

À compter de la date de réception de votre réclamation, nous nous engageons :

- à vous adresser un accusé de réception dans un délai de 10 jours ouvrables (sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai),
- à apporter une réponse à votre réclamation dans un délai maximum de deux mois. Le cas échéant, si des circonstances particulières justifient d'un délai de traitement plus long, vous en serez dûment informé.

En cas de désaccord sur la réponse donnée et si toutes les voies de recours internes ont été épuisées, vous pouvez, sans préjudice pour vous d'intenter une action en justice, saisir le médiateur de la profession à l'adresse suivante :

La médiation de l'assurance
TSA 50110
75441 Paris cedex 09
www.mediation-assurance.org

- autoriser l'assureur à communiquer les réponses à ses correspondants et à tous ceux appelés à connaître le contrat en raison de son exécution, ainsi qu'à utiliser les réponses pour la gestion et l'exécution des autres contrats souscrits par lui ;
- être informé que :

- le terme Monceau Assurances désigne l'ensemble des sociétés et entités adhérentes regroupées et labellisées Monceau Assurances, ainsi que ses réseaux de distribution ;
- les données personnelles recueillies font l'objet de traitements informatiques destinés à la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de vos contrats d'assurance ainsi qu'à l'information et la communication d'entreprise, le contentieux, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Vos données personnelles seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée prévue par les prescriptions légales ou réglementaires.

Conformément à la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du 27/04/2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement ou encore de limitation du traitement de vos données personnelles.

Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez vous adresser soit par courrier à l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPO) de Monceau Assurances, 36/38, rue de Saint-Petersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08 soit par email à dpo@monceauassurances.com

En cas de réclamation, vous pouvez contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) - www.cnil.fr.

P 2024-4637
l'encadré de la garantie financière 37, 7C de la loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016

